

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 JANVIER 2022 -

DÉCISION N° 22 - 01 - 004

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni le mardi 18 janvier 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

**Décision 4 : La convention relative au dispositif financier mis en place dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Saint-Etienne.**

La présente convention reprend les modalités de partenariat entre les diverses parties prenantes et notamment les modalités d'indemnisation des intervenants ainsi que celles relatives au remboursement par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises (DGSCGC) des frais engagées par le SDIS dans le cadre de ce dispositif.

A noter que le rôle du SDIS ainsi que les modalités financières sont reconduits à l'identique par rapport à la précédente convention arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

La période d'activation de la présente convention serait du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 28 février 2022. Elle serait ensuite renouvelable au besoin par période de 2 mois, par tacite reconduction, jusqu'au 30 juin 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention relative au dispositif financier mis en place dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Saint-Etienne et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE